



# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 11 Absents : 3 Pouvoirs : 2	L'AN DEUX MIL VINGT TROIS le 15 juin 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Monsieur Jacques ARCHINARD</b>  Date de convocation : 09/06/2023
<i>Présents</i>	COCHET Paul, CLAVEL Patrick, JOURDAN Patricia, MUGNIER Françoise, PACLET Romain, STEFANI Chiara, SURREAUX Julie, TROUILLON Sylvain
<i>Absents :</i> <i>Pouvoirs :</i>	BECHET Franck, GROSJEAN Claudine, MILLION-VIRET Nathalie GROSJEAN Claudine, MILLION-VIRET Nathalie

Madame Françoise MUGNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

## I – TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2023-2024

Depuis le décret n° 2006-753 du 29/06/2006, les prix de la restauration scolaire, sont fixés par la collectivité territoriale, et ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société LEZTROY va augmenter ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de + 1,65 %.

Il est proposé d'augmenter nos tarifs de + 1,65 % et d'appliquer les tarifs suivants :

### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF	Inférieur à 400	De 401 à 700	De 701 à 1000	Au-dessus 1000
Tarif	2.82 €	3.38 €	3.89 €	5.63 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les tarifs de la garderie seront votés lors du prochain conseil municipal car une étude sur les coûts doit être réalisée

## **II - SUBVENTION CONGRES DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Alby-sur-Chéran.

A l'occasion du Congrès Départemental des Sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie dans la commune d'Alby-sur-Chéran, les pompiers accueilleront le public, les sapeurs-pompiers de tout le département mais également ceux des départements et pays voisins.

Cette journée sera rythmée par, une cérémonie officielle, un défilé motorisé, des ateliers de démonstration de leurs équipes spécialisées, d'une conférence sur les mégas feux de forêts de 2022.

Pour cette manifestation, la commune est sollicitée pour une aide financière et/ou matérielle. Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 50,00 € et Mr CLAVEL de 100,00 €.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix avec 2 contre (Jacques ARCHINARD et Chiara STEFANI) d'attribuer une subvention de 100,00 € (cent euros).

## **III - CDAS 2023**

### **1° - Demande de subvention pour la sécurisation de l'entrée sud du village**

Monsieur le Maire rappelle que le projet porté par la municipalité dès le début de son mandat s'inscrit dans un souci de sécurisation pour les usagers et dans un plan communal de déplacements doux en prolongement de la voie verte.

Ce projet de sécurisation consiste essentiellement en la création d'un trottoir, d'un cheminement piétonnier et à la mise en place d'aménagements de sécurité, modérateurs de vitesse à l'intersection RD3 et chemin des Daufes à la sortie du village en direction de Cusy pour un coût de 65 739,00 € HT. Il s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire, de sécurisation et de développement des voies douces au service de tout un territoire dans la perspective d'aménagements de voirie de type de voies douces comme inscrits au schéma directeur des pistes cyclables.

L'équilibre financier de ce projet passe par des aides financières indispensables.

Soucieux de donner toute garantie d'aboutissement de ce projet nécessaire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet présenté et ses objectifs. Il sollicite les aides financières octroyées au titre du CDAS 2023 conformément aux objectifs arrêtés par le département et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document s'y rapportant.

### **2° - Demande de subvention pour les fenêtres de la bibliothèque**

Compte tenu de l'absence de devis, la délibération est reportée au prochain conseil.

#### **IV - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

La commission de contrôle est composée de 5 membres, un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer à la commission de contrôle des listes électorales, un délégué titulaire avec un suppléant de l'administration désignés par le représentant de l'Etat et un délégué titulaire avec un suppléant désignés par le président du Tribunal de Grande Instance.

Ces membres sont nommés pour 3 ans. Il est donc nécessaire de renouveler la commission mise en place en 2020.

Mme Nathalie VIRET est la seule conseillère prête à participer aux travaux de révision des listes électorales. Elle est désignée membre de la commission de contrôle des listes électorales pour les élus.

#### **V - DIVERS**

##### **1° - Rucher pédagogique**

Mr le Maire rappelle le projet d'installation d'un rucher pédagogique à Héry-sur-Alby. Il a été proposé de l'établir dans le parc PEILLOUD. Mme PEILLOUD approuve le projet.

Un petit aménagement sera à prévoir (dalles au sol).

L'association « l'Abeille savoyarde » qui porte le projet de Mr DOCHE valide le parc PEILLOUD comme lieu d'implantation. Cette association prendrait entièrement à sa charge l'implantation et le suivi du rucher. C'est sa responsabilité civile qui serait engagée. Un autre lieu a été proposé : Le Moulin JANIN. Sylvain TROUILLON, Chiara STEFANI et Patrick CLAVEL y sont favorables. Romain PACLET pense que le Moulin JANIN est trop isolé et que le risque de vol d'essaim est important.

Certains trouvent que le Parc PEILLOUD est trop près des habitations et de l'école. Certains habitants de l'immeuble du Pré de la Tour sont défavorables à une implantation dans le Parc PEILLOUD. Sylvain TROUILLON rappelle que le parc PEILLOUD est un espace public et que le risque est le dérangement des abeilles. Cela dit Mr le Maire souligne qu'il n'y a aucun risque objectif à installer un rucher pédagogique dans le parc. Des précautions sont à prendre pour ne pas gêner le décollage et l'atterrissage des abeilles. Une simple haie permet d'éviter et de sécuriser cet aspect.

En septembre, le conseil municipal rencontrera l'association qui gèrera le rucher pédagogique.

##### **2° - Inauguration du Parc PEILLOUD**

L'inauguration du Parc PEILLOUD est prévue le 14 octobre 2023 vers 10h30. Il est envisagé une inauguration dans l'intimité des amis politiques de Mr PEILLOUD et des élus municipaux de ses conseils passés.

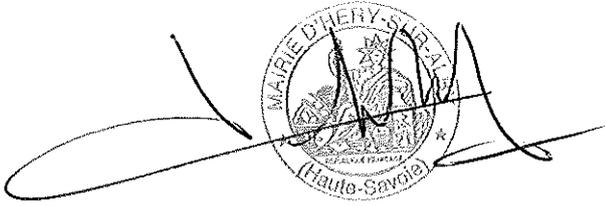
##### **3° - SIPA – Centre de loisirs**

Le besoin d'accueil des enfants le mercredi et les vacances scolaires est très important. Le SIPA réfléchit à une structure d'accueil qui serait gérée par la FOL. La crainte des élus est que les communes soient sollicitées pour le financement de cette structure.

Il existe actuellement d'autres structures telles que 1 2 3 Soleil à Gruffy et à Héry pour les vacances scolaires estivales, un centre à Cusy très peu fréquenté par les enfants d'Héry. Saint-Félix devrait ouvrir son centre de loisirs en septembre 2023.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the commune of Marie-d'Héry-Saint-Félix in Haute-Savoie. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MARIE D'HERY-SAINTE-FELIX' and 'Haute-Savoie'. A handwritten signature in black ink is written across the seal, extending to the left and right.

Jacques ARCHINARD